

## **Groupe de référence de l'IHP+ pour le passage à l'échelle supérieure : mandat**

Le Groupe de référence interinstitutions de l'IHP+ pour le passage à l'échelle supérieure est chargé de définir l'orientation stratégique générale et d'assurer l'échange d'informations. Son mandat est en substance le suivant :

### **RÔLE ET FONCTIONS**

- Fournir des informations et des données d'expérience stratégiques pour définir l'orientation générale et les activités de l'IHP+.
- Prendre d'importantes décisions de stratégie et de politique.
- Communiquer ses décisions aux acteurs concernés et servir de centre d'échange d'informations.
- Examiner et approuver le mandat des groupes de travail et les recommandations qu'ils font.
- Représenter les différentes organisations concernant l'adoption de stratégies et de politiques et veiller à ce que l'opinion de tous les mandants soit représentée.
- Effectuer les changements nécessaires dans les différentes organisations pour adopter les principes et appliquer les recommandations de l'IHP+, les représentants devant avoir l'ancienneté voulue.
- Servir de forum où les membres de l'IHP+ et les autres acteurs assument une responsabilité mutuelle.

### **ORGANISATION INTERNE**

- Chaque organisation ou pays membre de l'IHP+ désigne un représentant pour siéger au Groupe de référence et un suppléant.
- Un représentant de la société civile du Nord et un représentant de la société civile du Sud (et leur suppléants) sont sélectionnés à l'issue d'un processus transparent.
- Les personnes désignées doivent avoir suffisamment d'ancienneté pour représenter leur organisation concernant les choix politiques et pour influencer le dialogue mené au sein de celle-ci sur les recommandations de l'IHP+. L'assiduité des représentants rendra plus efficace la prise de décisions au sein du Groupe de référence.
- Les non-signataires de l'IHP+ peuvent participer en qualité d'observateur.
- Le Groupe de référence se réunit deux fois par an, dont une fois en face à face. Des réunions supplémentaires sont organisées quand surviennent des questions devant être examinées par l'ensemble des partenaires.
- Les réunions sont co-présidées par l'OMS et par la Banque mondiale. Les décisions sont prises par consensus.
- Les objectifs des réunions et les points appelant une décision sont clairement définis. La documentation est distribuée trois semaines à l'avance. Les observations et suggestions peuvent être communiquées par courrier électronique avant ou pendant la réunion.
- Les mesures à prendre et les étapes suivantes sont communiquées dans un délai de deux semaines après la réunion.